

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeenschap van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)
Ассоциация Европейских Приграничных Регионов (АЕПР)



AGEG c/o EUREGIO · Enscheder Str. 362 · D-48599 Gronau

Ébauche

PRISE DE POSITION

et

PROPOSITIONS

sur

**la Révision à mi-parcours et le 7^{ème} Rapport de cohésion
du point de vue de la Coopération transfrontalière**

GENERALITES:

L'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE), fondée en 1971, est **la seule organisation internationale qui s'occupe exclusivement avec la coopération transfrontalière** dans toute l'Europe. Ses près de 100 membres représentent la plupart des régions frontalières en Europe. Des régions frontalières couvrent plus d'un tiers du territoire européen et une proportion similaire de la population de l'UE vit dans ces régions.

L'ARFE a plus de **45 ans d'expérience unique** dans le secteur de la coopération transfrontalière et offre de contribuer avec sa connaissance (pratique et théorique) à l'élaboration de la Révision à mi-parcours et du 7^{ème} Rapport de cohésion. L'ARFE donne de premiers **remarques et propositions**, d'abord du point de vue général et aussi en détail de la perspective de la coopération transfrontalière.

L'Association souligne **la nécessité:**

- de démarrer un **dialogue permanent** avec tous les acteurs sur la cohésion et coopération territoriale selon les conclusions de la Présidence luxembourgeoise,
- d'une **orientation de la politique de cohésion** ainsi que des programmes de la stratégie de l'Europe 2020 et à une stratégie de l'UE future après 2020 y liés en prenant compte des **conditions spéciales** des programmes de la **coopération territoriale**,
- d'investissements pour la consolidation de la **compétitivité des régions** adaptés aux **données spécifiques** pour l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants à la base de stratégies classieuses,
- **d'atteindre des résultats**, non seulement quantitatifs mais aussi qualitatifs (administration et gestion financière correcte ne sont que des instruments),
- de la concentration des fonds sur quelques **priorités choisies**, qui promettent la **plus grande valeur ajoutée** mais qui ne doivent **pas** être établies **trop étroitement** qu'elles **excluent** le soutien de **particularités** régionales,
- de formuler des **objectifs et résultats claires**, cependant **le point de départ** pour la coopération territoriale devrait être les **besoins régionaux et locaux** parce qu'ils définissent ce **que** doit être fait et **qui** en doit être intégré,
- de non seulement regretter que l'approche basée sur le site «**place-based approach**» et «**bottom-up**», sont trop faibles mais de définir au lieu de cela des **règlements clairs** concernant **le rôle et la participation des collectivités** territoriales régionales/locales dans l'élaboration et la réalisation des programmes Interreg (**qui et quand?**),
- d'une **simplification et efficacité** continuée et importante des procès administratifs qui créent des **difficultés** particulières dans la **coopération territoriale** (formulation de l'UE de **standards maximum et non minimum**, qui n'admettent pas des différentes interprétations nationales),

- de vérifier si **des accords de partenariat nationaux** sont appropriés à déterminer des programmes transfrontaliers avec leurs priorités, concernant au moins deux états,
- de créer la possibilité de **sous-programmes** plus ou moins **autonomes** permettant une approche basée sur le site («place-based approach»), vue des **régions de programmes qui deviennent de plus en plus grandes** pour la coopération transfrontalières,
- de donner **plus d'importance** à l'**élément clé** de toute coopération transfrontalière – **«la confiance»** -en raison des résultats du **Congrès «25 ans d'Interreg»** (voir aussi le graphique avec le gâteau dans de l'intervention de la Commissaire Crețu),
- **pour cette raison et** au vu des résultats de l'enquête de l'UE sur l'identification d'obstacles frontaliers, permettre – aussi dans l'avenir – des projets «people to people», qui manifestement **créent de la confiance** et contribuent à **la suppression graduelle de ces obstacles (surtout la langue!!)**,
- que la **Révision à mi-parcours et le 7ème Rapport de cohésion** doivent élaborer des **énonciations essentielles** aux chapitres «Investissements pour l'emploi et la croissance», «Croissance intelligente, intégrative et durable», «Investissements publics, croissance et la crise», «Bonne Gouvernance“ et „Evolution de la politique de cohésion»,
- que le **7ème Rapport de cohésion est basé sur les résultats de la Révision à mi-parcours et de l'enquête de l'UE sur des obstacles frontaliers,**
- que pourtant il faut donner beaucoup plus **d'attention et importance** à la **coopération territoriale** avec l'**accent «transfrontalier»** (non seulement au niveau quantitatif, mais aussi au niveau qualitatif) que dans le 6^{ème} Rapport de cohésion,
- une **augmentation substantielle des fonds** pour la coopération territoriale avec l'**accent «transfrontalier»,** pour atteindre les **objectifs ambitieux des politiques de l'UE** (voir Evaluations Interreg, Rapport Barca etc.),

Les **dispositions générales** relatives aux FEDER, FSE et à la politique de cohésion 2014-2020 définissent deux objectifs principaux :

- Investissement pour l'emploi et la croissance,
- Coopération territoriale européenne.

Il est compréhensible de faire beaucoup d'attention au premier objectif (également dû au volume financier beaucoup plus élevé de celui-ci). Correspondant au traité de Lisbonne ou à l'art. 175 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE), **la coopération territoriale** est et doit rester le deuxième objectif principal de la politique de cohésion.

Car, dans les conclusions prises vers la fin de la Présidence Luxembourgeoise il y a quelques mois, et dans le rapport de la Présidente du Comité de Développement régional du Parlement de l'UE, Mme Mihaylova, il est confirmé que la coopération **territoriale** en Europe et **particulièrement la coopération transfrontalière apporte une contribution essentielle** à l'intégration européenne et qu'elle crée des valeurs

ajoutées (nous, comme l'ARFE ajoutons: la coopération transfrontalière est **la base de la maison européenne!**).

Ainsi, la **Révision à mi-parcours** et le **7ème Rapport de Cohésion** devraient saisir l'occasion de présenter cela tant **aux termes quantitatifs qu'aux termes qualitatifs**. Les **résultats** atteints pourraient être présenté d'abord généralement dans les passages généraux aussi bien que les **potentialités** et les **problèmes** à résoudre, en particulier de la coopération transfrontalière.

Dans les **chapitres individuels**, les rapports devraient référer à des aspects **quantitatifs et qualitatifs** de la **coopération transfrontalière**, comme par exemple l'infrastructure, le marché de l'emploi et la mobilité, l'environnement, la gestion de l'eau et des déchets, les soins de santé, la recherche et le développement, le tourisme, les services publics et la gouvernance. L'ensemble de ces domaines inclue des éléments et des potentiels transfrontaliers remarquables.

Ci-dessous, l'ARFE soumet des **précisions et propositions** relative à des thèmes potentiels ou aux chapitres de rapports. Il va de soi que cette position se **concentre sur des aspects transfrontaliers**.

Section « Investissements pour l'emploi et la croissance »

Il faut tirer les **conclusions nécessaires** de la dernière crise et des programmes 2007 – 2013 avec la Révision à mi-parcours de la période de programmes actuelle. En particulier, les positions relatives aux stratégies politiques macroéconomiques, un entourage économique favorable, des institutions efficaces, des secteurs d'investissement basés sur de bonnes stratégies et des bons projets basés sur ces stratégies pourraient aider.

Quand il s'agit de mettre l'accent sur la Stratégie Europe 2020 et une future stratégie de l'UE, il est nécessaire de se **concentrer** sur des **priorités**. Il serait apprécié si **à l'avenir** dans la **réalisation et le jugement** de programmes l'accent était mis d'avantage sur la réalisation des **objectifs et résultats** (l'allocation correcte des fonds etc. est une condition importante, mais pas un objectif ou un résultat en soi).

La politique de cohésion se mesure à son succès. Cela vaut également pour les **programmes de coopération territoriale qui pourraient être améliorés d'avantage** (valeur ajoutée transfrontalière, caractère vraiment transfrontalier des programmes/projets, gestion partagée, etc.). Pour cela il serait **désirable** de tenir compte également des **programmes de coopération territoriale** dans un **sous-chapitre**. Dans ce contexte il serait possible de mentionner la nécessité d'établir des **capacités institutionnelles plus efficaces et d'améliorer l'efficacité** de l'administration et la gestion transfrontalière ainsi que de faire référence aux opportunités d'une **formation** (training) efficace, en particulier en ce qui concerne les programmes des nouveaux Etats membres et aux frontières extérieures, par des

programmes de coopération transfrontalière au sein de la politique européenne de voisinage (ENP) et l'instrument d'aide de préadhésion (IAP).

Chapitre 1 Croissance intelligente

En outre, à l'impact sur les **régions métropolitaines et sur les zones rurales** décrit dans le 6^{ème} Rapport de cohésion, les **conditions particulières des zones transfrontalières** pourraient être mentionnées. Des **aspects transfrontaliers** peuvent être importants en particulier en ce qui concerne les textes où l'accent est mis sur les navetteurs et les géographies fonctionnelles, «Innovation et recherche», «Lacunes dans les réseaux numériques et de transports comblées». Il convient aussi de référer dans les parties portant sur TEN-T (Trans-European Networks of Transport) et CEF (Connecting Europe Facility) qui mettent l'accent sur les régions frontalières et transfrontalières.

Chapitre 2 Croissance intégrative

Ce chapitre tient également compte notamment des **zones urbaines** (aussi dans les régions frontalières) qui font sans aucun doute face à de grands **problèmes**. Il convient cependant d'attirer également l'attention sur les **conditions difficiles des zones transfrontalières** (emploi transfrontalier et obstacles pour les navetteurs transfrontaliers, stratégies au niveau des soins de santé et des services publics) en le présentant dans des cases.

Chapitre 3 Croissance durable

Dans ce chapitre les **aspects transfrontaliers peuvent être considérés** dans les textes se concentrant sur la dimension territoriale du **changement de climat**, l'intensité de **risques naturels désastreux**, les **écosystèmes** (tout cela ne s'arrête pas à la frontière), des **transports** durables ainsi que **l'accessibilité** (exemples: réseaux de transports transfrontaliers, lacunes dans les liens de transport transfrontaliers).

Chapitre 4 Investissements publics, croissance et la crise

Ce chapitre correspond au traité de Lisbonne qui considère les **régions confrontées à des problèmes particuliers** (souvent **plusieurs handicaps**: régions périphériques, densité de population bas et changes démographiques, régions montagneuses et/ou maritimes). Il serait utile de voir plus d'information sur l'investissement public, la croissance et de savoir comment surmonter les défis structurels et les effets la crise dans ces régions.

Chapitre 5 «Bonne gouvernance»

La **coopération transfrontalière** des dernières décennies dans les zones frontalières plus développées est **un exemple de «bonne gouvernance» malgré les conditions particulièrement difficiles** dû aux structures et compétences différentes. Des lacunes de gouvernance peuvent être identifiées très facilement dans la coopération transfrontalière. Une case additionnelle présentant de bons exemples de gouvernance transfrontalière serait très utile (et importante, au sens d'une gouvernance véritablement multi-niveaux).

Chapitre 6 Développement de la politique de cohésion

« **Cohésion territoriale** », s'exprime tant dans la dimension territoriale de la politique agricole commune (PAC) que dans la **coopération territoriale** comme un objectif défini qui, selon le 6^{ème} rapport de cohésion, contribue à **l'intégration européenne**. Cela devrait être mis en évidence dans la Révision à mi-parcours et le 7^{ème} Rapport de cohésion.

Il convient aussi de faire référence au **traité de Lisbonne (2007)** qui définit des zones qui méritent une attention spéciale. Les régions frontalières font partie de ces zones.

En ligne avec les résultats de la Présidence Luxembourgeoise, Interreg mérite un hommage dans **une case spéciale**.

Chapitre 7 Les effets de la politique de cohésion et après

Quant aux parties portant sur le transport, l'environnement, le marché du travail et le renforcement de capacités institutionnelles, nous constatons **une référence aux aspects transfrontaliers** et à **l'évaluation des programmes Interreg**.

Chapitre 8 Politique de cohésion 2014-2020

Ici, il convient de mettre en valeur la **coopération territoriale européenne** en tant **qu'un des deux objectifs principaux de la politique de cohésion** et les **zones frontalières**. Une **carte des zones Interreg** est à ajouter.

« Une approche stratégique des réformes de l'administration publique » devrait aussi inclure de faire référence à la possibilité **d'assister** et de **former les zones frontalières moins développées**. Entre 1996 et 2002 la Commission européenne a formé les régions transfrontalières de «l'ancienne UE» et également celles aux pays candidats à l'adhésion (projet LACE).

Conclusions:

La valeur de «**La Coopération territoriale Européenne**» comme un des deux objectifs principaux de la politique de cohésion devrait être considérablement augmentée par une **considération quantitative** et **qualitative** dans les **prochains rapports**.

Les régions frontalières et transfrontalières européennes peuvent fournir une meilleure performance et plus de résultats positifs dans la période 2014-2020 et après et ainsi **contribuent considérablement à une bonne croissance transfrontalière incluant et durable**.